



Appel à projets ciblé 2022 pour le financement de manifestations scientifiques « Disciplines rares »

Bases de soutien :

Les disciplines rares, qu'elles le soient par leur nature, par leur histoire, ou par leur évolution, peinent souvent à recevoir la visibilité qu'elles devraient avoir, en raison du nombre relativement faible d'universitaires ou d'étudiant*es concerné*es. Elles apportent cependant une contribution majeure à la réflexion et à la formation dans le paysage de l'enseignement supérieur. Ces disciplines recouvrent des champs extrêmement variés, dans lesquels des synergies franco-allemandes peuvent exister ou se développer. Une réflexion sur les disciplines rares a d'ailleurs été engagée en France et en Allemagne dans le but de mieux soutenir ces disciplines :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid155145/cartographie-des-disciplines-rares.html>

<https://www.kleinefaecher.de/>

Le présent appel à projets pour le financement de manifestations scientifiques pour jeunes chercheuses et jeunes chercheurs dans le domaine des disciplines rares a pour objectif d'intensifier la réflexion et le dialogue avec une perspective interdisciplinaire franco-allemande et européenne. Il permettra de faire émerger et de rendre visibles des manifestations qui pourraient ensuite aboutir à d'autres formes de coopération franco-allemande.

Les manifestations scientifiques sont destinées aux doctorant*es et/ou post-docs. Les manifestations soutenues pourront également être ouvertes aux étudiant*es de master ou équivalent lorsque cela apparaît justifié.

L'appel à projets s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur français et allemands ainsi qu'aux organismes de recherche. L'implication d'un pays tiers est envisagée positivement.

L'appel à projets est ouvert à toutes les disciplines rares. La durée de la manifestation peut s'étendre de 2 jours minimum à 4 semaines maximum. Les projets peuvent prévoir l'organisation d'une manifestation unique ou d'une série de manifestations structurées. Dans le cas d'une série de manifestations, celles-ci devront en règle générale se succéder à un rythme régulier.

En règle générale, la manifestation devra se tenir dans les 2 ans suivant la date de dépôt du dossier de demande de soutien. Ceci vaut également pour le cas d'une série de manifestations.

Pour être recevables, les projets devront répondre aux critères suivants :

- Présenter une dimension franco-allemande marquée, explicitée dans le dossier de candidature,
- S'adresser à un public cible principalement composé de jeunes chercheuses et chercheurs

Pour préparer l'organisation d'une manifestation scientifique, les porteurs de projet pourront organiser des « rencontres préparatoires » et obtenir à cette fin un soutien spécifique de l'UFA. L'appel à projets correspondant est disponible sous le lien suivant : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/>

L'évaluation des projets sera opérée sur la base des critères suivants :

- Qualité scientifique, pertinence et caractère innovant de la thématique scientifique,
- Approche méthodologique interculturelle,
- Profil scientifique et pédagogique des porteurs de projet,
- Qualité scientifique et pédagogique des intervenants,
- Composition binationale, voire internationale, de l'équipe pédagogique,
- Répartition équilibrée entre les participants à la manifestation issus des deux États partenaires,
- Intégration de partenaires extérieurs (entreprises, fondation, etc.) lorsque cela semble judicieux au regard de la thématique de la manifestation,
- Qualité du plan de financement (budget équilibré, cofinancement) avec indication, le cas échéant, des frais d'inscription des participants ainsi que la mention des financements propres,
- Capacité des porteurs de projet à mettre en œuvre un projet franco-allemand.

Les aspects suivants devront être explicités dans la présentation du projet :

- Approche pédagogique,
- Modalités de sélection des candidats,
- Potentiel de la manifestation, en particulier en matière de mise en réseau,
- Diffusion des résultats de la manifestation sous quelque forme que ce soit, par ex. mise en ligne,
- Ouverture internationale,
- Ouverture à des partenariats extérieurs

En fonction de la durée et du format de la manifestation, celle-ci sera intitulée Atelier (durée de moins de 6 jours) ou École d'été ou d'hiver (durée de 6 jours ou plus).

Les manifestations devront en principe avoir lieu en France ou en Allemagne ; elles pourront exceptionnellement être localisées dans un pays tiers si une raison précise le justifie.

Montant et modalités de soutien :

Le montant de la subvention susceptible d'être attribuée par l'Université franco-allemande dépend de la durée de la manifestation scientifique et du nombre de participants. En règle générale, il s'élève à une somme comprise entre 2 000 € et 15 000 €. Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation. À ce titre, il peut couvrir tout ou partie des frais de déplacement et de séjour ainsi que, dans des cas exceptionnels, les honoraires des intervenants de la manifestation. Peuvent également être prises en charge les missions de vacation des étudiants destinées à l'organisation de la manifestation et les dépenses de communication spécifiques à celle-ci (publications, création d'un site web). Les frais de déplacement et de séjour des participants peuvent aussi être pris en charge. Les allocations de l'Université franco-allemande ne peuvent couvrir les frais engendrés par la participation éventuelle d'étudiants de niveau licence.

Dates limites de dépôt des projets :

Les projets peuvent être déposés dans le cadre de trois campagnes de soutien aux dates suivantes : 15 mars 2022, 15 juin 2022 et 15 octobre 2022. La durée de l'évaluation ne dépassera pas en principe quatre mois à compter de la date limite de dépôt.

Le formulaire de demande de soutien figure sur le site internet de l'UFA : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/manifestations-scientifiques/>

Les critères de forme suivants devront être respectés :

- les demandes de soutien devront être présentées par deux enseignants-chercheurs rattachés chacun à un établissement d'enseignement supérieur ou à un organisme de recherche français ou allemand ; exceptionnellement elles pourront être déposées par deux jeunes chercheurs ;
- le dossier de demande devra être signé par la direction des deux établissements d'enseignement supérieur ou organismes de recherche porteurs ;
- la demande de soutien devra être transmise en français et en allemand. À titre exceptionnel, elle pourra être déposée en anglais mais devra alors être traduite dans l'une des deux langues de travail de l'UFA ;
- le formulaire de demande devra être envoyé à l'UFA par voie électronique (mot-clé : Disciplines rares) à l'adresse suivante : manifestations_scientifiques@dfh-ufa.org

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à :

Maria Leprévost
+49 (0)681 938 12-105
leprevost@dfh-ufa.org